

Démarche : Demande d'autorisation de tir du sanglier à l'affût ou à l'approche

Organisme : DDT37 - Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Du 1er juin au 14 août, la chasse du sanglier ne peut être pratiquée qu'en battue, à l'affût ou à l'approche, après autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse sous réserve que cette possibilité soit ouverte dans l'arrêté général d'ouverture et de fermeture de la chasse.

Adresse

Code postal

Commune du bénéficiaire

Téléphone

Adresse électronique

Demande d'autorisation

Le tir à l'affût ou à l'approche est autorisé du 1er juin au 14 août. Le tir en battue est autorisé du 1er juillet au 14 août.

Le tir doit être situé, au sein des parcelles désignées ci-dessus :

- en tout lieu, dans la zone urbaine, dans les communes en vigilance (rouges) de la carte départementale du Plan National de Maîtrise du sanglier ainsi que dans le Domaine Public Fluvial.

Cochez la mention applicable

Demande d'autorisation de tir du sanglier à l'affût ou à l'approche

☐ Oui

☐ Non

Références cadastrales

Commune(s) ou je sollicite l'autorisation de tir

- Choisir le département puis la commune
- Renseigner le code postal puis sélectionner la commune dans la liste

Section

Exemple AA

Numéro

Exemple 0000

Commune(s) ou je sollicite l'autorisation de tir

- Choisir le département puis la commune
- Renseigner le code postal puis sélectionner la commune dans la liste

Section

Exemple AA

Numéro

Exemple 0000

Commune(s) ou je sollicite l'autorisation de tir

- Choisir le département puis la commune
- Renseigner le code postal puis sélectionner la commune dans la liste

Section

Exemple AA

Numéro

Exemple 0000

Déclaration sur l'honneur

J'atteste sur l'honneur être détenteur du droit de chasse (titulaire d'un plan de chasse ou détenir un territoire déclaré auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Indre-et-Loire et autorisé par ses soins)

Case à cocher

Demande d'autorisation de tir du sanglier à l'affût ou à l'approche

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je déclare sur l'honneur avoir retourné le bilan de l'année précédente ou n'avoir pas fait de demande de tir de sanglier l'année précédente

Case à cocher

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je m'engage à respecter les modalités de tir mentionnées dans la présente déclaration et notamment les dates, modalités et localisation de tir

Case à cocher

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je m'engage à télédéclarer sur "démarche simplifiée" avant le 30 septembre de l'année en cours, le bilan des tirs de sangliers y compris en l'absence de tir.

Case à cocher

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non